Septembre 2015

Bulletin Info SIAO

Édito

Une actualité fait place à une autre : Après les multiples évacuations de campements illicites que nous évoquions dans le dernier Bulletin Info SIAO, nous sommes face à la difficulté d'accueillir dignement les réfugiés et ce malgré les engagements français de demeurer une terre d'accueil et d'asile!

Nous assistons à une gestion en urgence d'une difficulté, certes dramatique et amplifiée depuis ces quelques mois, mais qui existe depuis plusieurs années pour un nombre important de personnes présentes sur le territoire, en attente de régularisation et dont beaucoup vivent à la rue. Cette situation n'est pas sans rappeler la gestion de l'accueil des sans-abri. Sauf peut-être dans la réponse apportée, car aujourd'hui, nous assistons également avec étonnement à un déploiement de locaux vides, qui jusqu'ici étaient indisponibles ou inexistants pour accueillir ne serait -ce qu'en période hivernale un public en situation précaire (bâtiments communaux, logements sociaux auparavant inaccessibles ou création de places par des associations qui jusqu'à présent n'obtenaient pas de financement…)

Notre propos ici n'est pas de mettre en cause la mise en place de dispositifs pour l'accueil des réfugiés, bien au contraire, mais il est d'alerter sur la nécessité que les efforts mobilisés ne viennent supplanter ceux octroyés pour la prise en charge des publics en difficulté d'hébergement. Ces efforts doivent venir s'ajouter aux moyens déjà en place, ces derniers ne permettant pas de répondre à toute la demande. L'approche de la période hivernale inquiète les professionnels : Des locaux utilisés dans notre département en période hivernale l'an passé, ont été mobilisés pour répondre à l'urgence de la situation, et ne seront donc plus disponibles cette année. Restons vigilants à ne pas mettre en rivalité les publics !

L'Etat et le Conseil Régional se sont engagés au CRHH extraordinaire du 16 Septembre à travailler dans ce sens. Espérons que toutes les personnes en difficultés d'hébergement constateront cet élan.

Dans ce Bulletin Info, nous évoquerons la Réforme de l'Asile et nous nous appuierons sur la Journée organisée sur le sujet par la FNARS. Nous vous rappelons que des documents produits dans le cadre d'une Coordination Territoriale du SIAO avec la FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tous les Immigrés), sont à votre disposition sur le site d'ESPERER 95. Enfin, vous trouverez en dernière page nos prochains RDV ou ceux de nos partenaires.

Valérie PELISSON CORLIEU, Directrice SIAO 95,

Christian FOURNIER, Directeur Général d'ESPERER 95

Indicateurs SIAO au 1er septembre 2015 :

Service Urgence	Année 2015 Au 1er sept	Comparatif avec 2014*	
Appels reçus au 115	**758 427** 4 187 appels/jour**	+85%	409 967 2 263
Appels traités	**84 988** 447 appels/jour**	+27%	66 792 352
Demandes de mise à l'abri 115	**59 714** 326 pers/jour**	+14%	52 270 285
Personnes différentes	**4 924** 12 demandes/pers	-15%	5 792 9
Nouveaux appelants (54%)	**2 667** 11 pers/jour	-22%	3 400 14
Réponses positives (50%)	**29 597**	+28%	23 152
Mises à l'abri	167 184 nuitées 688 pers/nuit	+22%	136 503 562
Détail nuitées – Hôtels	154 107 nuitées	+22%	126 035
Détail nuitées – Abri de nuit	1 992 nuitées		2 029
Détail nuitées – CHU hiver	11 085 nuitées	+31%	8 439
Réponses négatives (50%)	**30 117** 158 pers/jour**	+3%	29 118 153

Service Hébgmt/ Logement	Année 2015 Au 1er sept	Comparatif avec 2014*	
Nouvelles demandes d'hébergement	**2 668**	-3%	2 753
Soit	5 078	-4%	5 310
Demandes en attente de proposition	**2 384**		
Soit	4 924		
Admissions	**489 ménages**	-7%	527
Soit	833 personnes	-18%	1010
Détail :			
CHU	112 mén.	-26%	151
Stabilisation	27 mén.	-39%	44
CHRS	96 mén.	+16%	83
Résidences sociales	64 mén.	+78%	36
FJT	43 mén.	8%	40
Solibail	41 mén.	-47%	77
Maison Relais	2 mén.	-60%	5
ALT	84 mén.	+6%	79
FTM	14 mén.		
Logement social	6 mén.		
Autres			12
Propositions non abouties (32%)	**234 ménages**	-12%	267
Soit	419 personnes		
Dont structures	123 mén.		
dont usagers	97 mén.		
dont autres	14 mén.		
Ratio Offre/Demande	**1/5**	1/5	

* Sur la même période d'activité

** Moyenne sur l'activité du lundi au vendredi, hors week-end

Journée nationale de la FNARS sur la réforme de l'asile : les migrants au cœur du débat

En avril 2014, alors que la *loi relative à la réforme du droit d'asile* n'en était qu'à ses prémices, le SIAO du Val d'Oise organisait une Coordination Territoriale ayant pour thématique l'asile et le parcours du demandeur d'asile, avec l'intervention de la FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-se-s Immigré-e-s).

Un an et quelque mois plus tard, cette question est devenue un sujet brulant de la scène médiatique et politique. Tout d'abord, avec la vague migratoire importante que connaît l'Europe depuis de nombreux mois. Ensuite, par la promulgation de la *loi sur l'asile* le 29 juillet 2015 et la *circulaire relative au plan migrants : « Répondre au défi des migrations : respecter les droits, faire respecter le droit »,* qui marquent un tournant dans la gestion de l'asile.

C'est dans ce contexte que la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion), rattrapée par l'actualité, proposait à Marseille (à la Villa Méditerranée) **une journée d'étude nationale sur la réforme du droit d'asile, le 10 septembre 2015**. En tant que membre du Groupe d'Appui National SIAO/115 animé par la FNARS, le SIAO du Val d'Oise était présent à cette journée, parmi 400 autres participants.

En introduction de cette journée, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, est venu redonner les priorités gouvernementales envers les migrants auprès des acteurs associatifs présents dans l'assemblée. Au regard des débats houleux que peut susciter la question des flux migratoires, le ministre a tenu à rappeler que, dans le cadre du Plan européen visant à accueillir au sein de l'Union 160 000 migrants (dont 24 000 par la France), « *le statut de réfugié est une notion non négociable* » et que chacun, dont la France, doit prendre sa part de responsabilité pour l'accueil de ces migrants. La suite du discours suivait dans les grandes lignes **le plan migrants**, à savoir :

1) Une amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile, en reconnaissant davantage les droits des demandeurs d'asile

- Mieux héberger, en créant au total **8 200 places d'hébergement** pour demandeurs d'asile d'ici la fin 2016 (4 000 places déjà ouvertes depuis 2012) permettant ainsi de fluidifier le parcours d'hébergement (des dispositifs spécifiques d'asile, comme ceux de droit commun « AHI »).

- **Accélérer les délais de la procédure d'asile** afin de respecter l'objectif gouvernemental des 9 mois de délais moyens d'instruction (contre 2 ans en moyenne aujourd'hui). Cela se traduit concrètement par des moyens humains supplémentaires au sein de l'OFPRA, l'OFII et des Préfectures.

- Permettre aux réfugiés de trouver en France les moyens de s'intégrer pleinement en **favorisant l'accès au logement de droit commun des personnes réfugiées**. Pour se faire, le gouvernement s'engage à créer, avant 2017, 5 000 places au sein de logements vacants du parc social en zone non tendue, en intermédiation locative ou en résidences sociales.

2) Une amélioration de la mise à l'abri et de l'accompagnement des migrants vivant dans des campements, en particulier sur les territoires les plus exposés que sont l'Ile-de-France et la ville de Calais. 1 500 places d'hébergement d'urgence vont ainsi être créées d'ici la fin de l'année et des équipes mobiles spécialisées de l'OFII vont être mises en place afin d'évaluer la situation de ces publics et de les orienter vers les dispositifs adaptés.

3) Une lutte déterminée contre l'immigration irrégulière, où le ministre a rappelé que « *les déboutés du droit d'asile n'ont pas vocation à rester sur le territoire* », tout en réaffirmant l'engagement de lutter contre les filières et la répression des réseaux passeurs.

Brièvement évoquées en fin de discours par le ministre, les actions contre l'immigration illégale et les déboutés représentent pourtant un axe majeur du plan, avec la volonté de :

- **Augmenter les contrôles et améliorer leur efficacité**, spécialement aux points stratégiques

- **Amplifier le démantèlement des filières** et la répression des réseaux de passeurs (3 000 filières démantelées en 3 ans)

- **Renforcer l'action en direction des pays d'origine afin de faciliter la réadmission de leurs ressortissants**, notamment par délivrance de laissez-passer consulaires.

- **Proposer plus systématiquement les aides au retour** à la réinsertion pour les étrangers en situation irrégulière, avec un objectif de 8000 (contre 4 000 en 2014). C'est l'OFII qui aura pour charge, en lien avec les gestionnaires d'hébergement, de cette promotion auprès des migrants accueillis.

- **Mettre en place des dispositifs expérimentaux de préparation au retour**, sous la forme d'assignation à résí-

dence » pour les personnes en situation irrégulière.

- **Optimiser et développer les capacités de rétention administrative** (1 400 places actuellement).

La suite de la matinée était constituée de **regards croisés sur la mise en œuvre de la réforme** : les enjeux, le rôle des acteurs, ainsi que les conséquences pour les personnes, le travail social et les associations. **Deux tables rondes** auxquelles ont participé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en France, de l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), de l'Office Français pour l'Immigration et l'Intégration (OFII), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), d'une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA) gérée par le CASP, et de la FNARS à travers la présence de son président, Louis Gallois. Ce dernier a eu pour tâche de rappeler les points de vigilance et les propositions de la Fédération :

- La réduction des délais d'instruction est évidemment une grande avancée, mais seulement si cela ne se fait pas au détriment de bonnes conditions d'étude des dossiers

- L'accompagnement social doit être proposé à tous et le plus rapidement possible

- Le principe de l'accueil inconditionnel au sein des structures d'hébergement ne doit pas être remis en cause pour une frange de la population (les déboutés)

- La Police n'a pas à pénétrer au sein des lieux d'hébergement, sauf en cas d'autorisation du juge

- Les dispositifs dits « expérimentaux » d'assignation à résidence ne doivent pas faire des associations gestionnaires des « *contrôleurs de justice* »

- Il faut plus de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et particulièrement des places en CADA (rappel de la préconisation de la FNARS de 20 000 places supplémentaires en CADA). Actuellement seuls 26% des demandeurs d'asile accèdent à une place en CADA, alors que les personnes en CADA ont deux fois plus de chance d'obtenir le statut de réfugié

- Les crédits additionnels pour l'accueil des réfugiés ne doivent pas être une substitution des moyens aux dépens d'autres publics précaires

- L'embolisation des centres d'hébergement par les déboutés s'explique en grande partie par le fait qu'ils n'ont droit ni au travail ni au logement. Pour ces personnes, il semble ainsi nécessaire de « *faire les régularisations qui s'imposent ou, du moins, leur permettre de travailler et de se loger* ».

Les **43 propositions de la FNARS « pour une mise en œuvre de la réforme de l'asile respectueuse des droits des personnes »** ont pu être discutées et validées lors des **cinq ateliers thématiques** de l'après-midi : le premier accueil des demandeurs d'asile, l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accompagnement et la prise en compte de la vulnérabilité, l'accompagnement et l'hébergement des déboutés, l'intégration d'une protection internationale.

Le document des 43 propositions de la FNARS et la synthèse de la loi relative à la réforme de l'asile sont téléchargeables sur le site de la Fédération.

Dans l'ensemble, les échanges se sont révélés riches en enseignements et en réflexions, notamment par le biais du Grand Témoin de la matinée, Thierry TUOT, Conseiller d'État qui a su apporter un regard extérieur et apporter des propositions novatrices. Selon lui, il semble illusoire de croire que l'on peut bloquer les flux migratoires. En outre, il préconise la création massive de places en CADA afin de sortir durablement de la gestion d'urgence (HUDA).

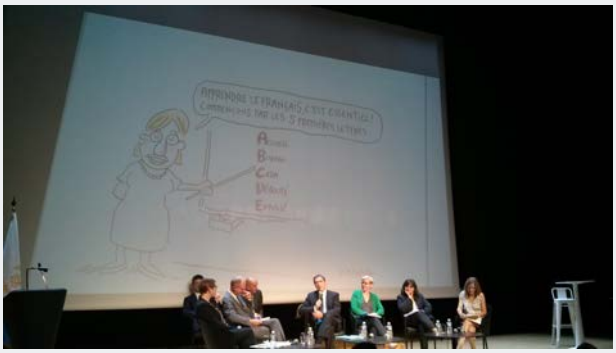

Néanmoins, au cours de cette journée d'étude, on peut tout de même regretter le manque d'intervenants critiques vis-à-vis de la réforme, avec des tables rondes à la représentativité très institutionnelle. Des associations engagées auprès des migrants n'auraient, par exemple, pas manqué de mettre en avant le durcissement des mesures envers les déboutés du droit d'asile.

Documentation :

- La synthèse de la loi relative à la réforme de l'asile et les 43 propositions de la FNARS
- La Circulaire relative au Plan migrant du 22 juillet 2015
- La loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile

Vous intervenez auprès d'un public de 18/30 ans, vous êtes confrontés aux difficultés de logement de ce public ?

Le SIAO 95 organise une rencontre :

le 1er octobre 2015 à 10h
à l'ALJEVO
15 rue de la Bérionne - Argenteuil

Lundi 12 octobre 2015 : Séminaire entre les gestionnaires de l'hébergement, du logement accompagné et du logement social

Notre collaboration avec l'AORIF se poursuit après plusieurs temps d'échanges : Avril 2015 avec les partenaires sociaux dans le cadre d'une Coordination Territoriale SIAO intitulée « *De l'hébergement à l'accès au logement : mode d'emploi* », puis Juin 2015 entre le SIAO et les bailleurs sociaux du 95 sur la thématique : *« Les publics prioritaires dans le Val d'Oise, principes et modalités de relogement* ».
L'AORIF et le SIAO 95 proposent un séminaire :

« **Faciliter l'accès au logement des publics pour améliorer la fluidité des parcours** » .

Ce séminaire a pour vocation de poursuivre les travaux engagés par un diagnostic partagé et construire de nouvelles pratiques dans le Val d'Oise.

Ce séminaire aura lieu le 12 octobre à 14H00
à l'Hôtel d'Agglomération de la CACP

Il sera clôturé par une intervention de Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Le nouveau « Répertoire des acteurs sociaux du Val d'Oise : Accueillir, héberger, loger, soigner, informer »

Le Répertoire est à présent finalisé et transmis à Monsieur Préfet du Val d'Oise pour lecture. Après une communication à l'ensemble des acteurs du département, le document sera téléchargeable sur le site du SIAO : www.esperer-95.org

Ce répertoire départemental, à destination des professionnels, présente différentes rubriques faisant notamment référence aux structures d'accueil, d'hébergement, aux structures de soins, d'accès aux droits, de distributions alimentaires… disponibles dans le Val d'Oise.
Le SIAO tient à remercier à nouveau les partenaires ayant contribué à la mise à jour de cet outil.

TRIBUNE LIBRE :
« *La FASTI ne doit pas disparaître, soutenez la !* »

NE LAISSONS PAS COULER LES IMMIGRÉS
NI LES ASSOCIATIONS QUI LES SOUTIENNENT
La Fasti est en danger ! Soutenez-nous !
fasti
Fédération des associations de solidarité avec les tou-te-s immigré-e-s
www.fasti.org

« Cher-e-s ami-e-s, cher-e-s camarades,

C'est une bien mauvaise nouvelle que nous devons vous annoncer en cette rentrée 2015.

L'avenir du mouvement des ASTI est mis en péril par le refus de subvention que nous a opposé le Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de la DAAEN (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité), au cœur de l'été. Un refus justifié par ces quelques lignes : « Malgré tout l'intérêt porté à votre demande, j'ai néanmoins le regret de vous informer que votre projet n'a pu être retenu au regard des priorisations que l'administration a dû effectuer dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contrainte ».

Depuis quatre ans la DAAEN nous accordait une subvention d'un montant de 105 000 euros. Cette subvention visait à former les militant-e-s et les bénévoles aux droits des étranger-e-s, aux techniques d'écoute et d'accueil, à la prévention et détection de situations de violences faites aux femmes, à la sécurisation des parcours d'insertion, entre autres. Elle visait aussi à créer des outils et permettre des espaces de mutualisation des pratiques locales (accompagnement des personnes primo-arrivantes, accompagnement à la scolarité, formation linguistique, orientation vers les structures de droits commun, etc.)

Comme vous le savez, ce travail est essentiel pour mener et renforcer nos actions de terrain auprès des personnes migrantes et/ou en situation de vulnérabilité visant l'égalité des droits et le bien vivre ensemble.

Aujourd'hui par ce refus total, cette décision met en danger le mouvement des ASTI. Faute de justificatifs circonstanciés (aucun élément ne nous a été fourni jusqu'à ce jour pour contester la qualité de nos prestations et le sérieux de nos actions), nous pouvons nous interroger sur l'origine politique de ce retrait total de cette subvention à la FASTI. Dès réception de ce courrier, nous avons demandé un rendez-vous à la directrice de la DAAEN qui devrait avoir lieu courant septembre.

Les mesures d'austérité, qui ont déjà considérablement réduit le tissu associatif, nous concernent aujourd'hui et risquent de faire disparaître une structure qui depuis 50 ans est connue pour son expertise, son action de terrain et son travail pour une citoyenneté réelle.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le sens de cette décision dans un contexte général où :

- Le nombre de personnes mourant sur les routes migratoires n'a jamais été aussi élevé ;

- Les discours ouvertement xénophobes sont décomplexés ;

- Les actes racistes se multiplient et les discriminations envers les étranger-e-s et les héritier-e-s de l'immigration sont monnaie courante ;

- Les lois sont de plus en plus suspicieuses et criminalisantes pour les migrant-e-s.

Face à cette situation et pour favoriser une société de démocratie réelle où chacun-e ait sa place, des associations comme la nôtre qui agissent avec les premier-e-s concerné-e-s sont nécessaires. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser et agir, là où nous sommes. C'est urgent ! Vous pouvez nous joindre en nous écrivant à coordination@fasti.org / 01 58 53 58 53.

Nous comptons sur votre soutien ! La FASTI ne doit pas disparaître !

Vous pouvez nous soutenir en faisant un don en espèce, par chèque (à l'ordre de la FASTI) – 58 rue des Amandiers 75020 Paris. Ou par virement sur le compte CCP n° 15 269 21 C PARIS

Merci de votre solidarité. »

***La FASTI* — Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-se-s Immigré-e-s**

www.fasti.org

Agenda : Les dates à retenir...

Date	Heure	Objet	Lieu
01/10/2015	09:00	Journée sur l'état du mal logement en Ile-de-France - Fondation Abbé Pierre	Espace Pan Piper 2-4 impasse Lamier, Paris 11ème
01/10/2015	10:00	Rencontre SIAO autour du public 18/30 ans	ALJEVO 15 rue de la Bérionne, Argenteuil
02/10/2015	10:00	Comité de Pilotage DIHAL "Hébergement/Logement des sortants de prison"	DIHAL 244 boulevard Saint-Germain, Paris
05/10/2015	14:00	Commission SIAO "Situations complexes"	DDCS, Préfecture de Cergy
06/10/2015	10:00	Rencontre entre le SPIP et le SIAO	SIAO 95
09/10/2015	09:30	Commission Urgence/Hébergement/Logement - FNARS IDF	FNARS IDF - 26bis rue de Saint-Pétersbourg, Paris
12/10/2015	14:00	Séminaire : Gestionnaires hébergement/logement et bailleurs sociaux - AORIF/SIAO	Hôtel d'agglomération de Cergy
13/10/2015	09:00	Comité de pilotage Coordination SDF - CACP	CACP
14/10/2015	09:00	Coordination SDF	Accueil de Nuit des Cascades 1 allée des Cascades, Cergy
14/10/2015	14:00	Comité de suivi SIAO	DDCS, Préfecture de Cergy
20/10/2015	09:00	Visite au SIAO des élus de la CACP	SIAO 95
20/10/2015	14:30	DRIHL : Réunion sur l'Observatoire Francilien	DRIHL
21/10/2015	10:00	Séminaire du SIAO 75 : « De l'inconditionnalité de l'accueil à la gestion des priorités »	Espace Reuilly 21 rue Hénard, Paris 12ème
02/11/2015	14:00	Commission SIAO "Situations complexes"	DDCS, Préfecture de Cergy
03/11/2015	09:00	Coordination Territoriale SIAO - secteur Vexin Ville Nouvelle	A confirmer
03/11/2015	14:00	Coordination Territoriale SIAO - secteurs Centre et Rives-de-Seine	A confirmer
05/11/2015	09:00	Coordination Territoriale SIAO - secteur Plaine de France	A confirmer
10/11/2015	09:30	GAN SIAO/115 - FNARS	Fnars, Paris
19/11/2015	09:00	Colloque protection des personnes vulnérables - CCAS d'Eragny Sur Oise	Maison de La challe (Salle Victor Jara), Eragny Sur Oise
19/11/2015	09:00	Forum annuel d'IDL95 : «Les jeunes de 18 - 30 ans, Comment se loger ? Comment les aider ?»	Hôtel d'agglomération de Cergy
23/11/2015	14:00	Coordination Veille Sociale (accueils de jour, maraudes et équipes mobiles, acteurs de la santé)	A déterminer

Jeudi 19 novembre 2015 : Forum d'IDL95

Cette année l'association IDL95, avec le soutien de la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, organise son **Forum annuel sur la matinée du jeudi 19 novembre à l'Hôtel de l'agglomération de Cergy-Pontoise (95).**
Ce "**Forum Logement**" est destiné aux acteurs professionnels et bénévoles du logement et de l'hébergement du Val d'Oise et d'Ile de France (pouvoirs publics, bailleurs, services sociaux, associations…). L'objectif de cette rencontre : être un espace d'échanges et de débats. Nous sommes heureux de vous inviter à participer à notre prochain Forum intitulé :

«Les jeunes de 18 - 30 ans, Comment se loger ?
Comment les aider ?»

Le programme de cette matinée est en cours d'élaboration. Nous espérons vivement vous compter parmi nous à cette occasion. N'hésitez pas à faire circuler cette information dans votre réseau.

Mode d'inscription : Bulletin d'inscription à retourner à I.D.L. 95 avant le 31 Octobre 2015 par courrier avec le règlement. Adhérents : 30 € - Non Adhérents : 40€ - Tarif étudiants : 10 €